

Lyon, le 30 septembre 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Métropole de Lyon met en œuvre des mesures de revalorisation inédites pour les agents avec 14 millions d'euros de budget mobilisés

Après avoir consacré en début de mandat, un agenda social pour améliorer la qualité de vie au travail et le pouvoir d'achat de ses 9 600 agents, la Métropole de Lyon vient de signer un protocole d'accord avec les organisations syndicales en engageant près de 14 millions d'euros sur la période 2024-2026.

Ce budget maîtrisé, grâce à des dépenses étalées sur trois ans, va permettre de reconnaître le travail et l'implication des agents métropolitains et de garantir une équité de traitement qui n'existait pas depuis la création de la Métropole en 2015.

« Dans un contexte national de fragilisation du pouvoir d'achat, la Métropole de Lyon s'engage à soutenir ses 9600 agents qui oeuvrent chaque jour pour le bon fonctionnement de notre collectivité et le bien-être de ses habitants. Revaloriser le travail accompli et favoriser l'équité de traitement entre tous nos agents sont des priorités majeures qui nous guident depuis le début du mandat. Depuis 2023, nous mobilisons 17 millions d'euros supplémentaires pour mettre en œuvre des mesures importantes en faveur d'une meilleure qualité de vie pour nos agents, tout en appliquant les mesures règlementaires. » Bruno Bernard, Président de la Métropole de Lyon.

Malgré un contexte budgétaire contraint, la collectivité a souhaité maintenir la démarche engagée avec les organisations syndicales pour établir un protocole d'accord pluriannuel 2024-2026 permettant de renforcer le pouvoir d'achat de tous les agents, quelle que soit son ancienneté ou son parcours professionnel.

À travers ce protocole d'accord qui vient d'être signé à l'unanimité, par l'ensemble des organisations syndicales, les agents vont pouvoir bénéficier de plusieurs mesures inédites :

- **Le versement d'un régime indemnitaire de fonction (RIF) complément auprès des agents arrivés après la création de la Métropole en 2015.** Cette rémunération permet de rattraper l'inégalité de traitement qui existait jusqu'à présent et d'aller dans le sens d'une meilleure égalité professionnelle.
- **Le versement d'un régime indemnitaire de fonction auprès des agents du secteur médico-social** qui n'en disposaient pas depuis la création de la collectivité. Ce régime indemnitaire sera versé auprès d'environ 600 agents.
- **Une enveloppe d'un million d'euros dédié à la rémunération des métiers en tension, nécessaires au bon fonctionnement de la Métropole.** Ces métiers concernent par exemple certains postes d'agents de maîtrise et des techniciens.
- **Le doublement de l'intéressement collectif pour tous les agents de la fonction publique territoriale de la Métropole à compter de février 2026.**

Contact presse - Métropole de Lyon :

Magali DESONGINS

mdesongins@grandlyon.com

04 26 99 36 80 – 06 69 33 08 90

Une politique RH ambitieuse avec d'importantes mesures prises depuis 2021

Depuis le début du mandat, l'exécutif écologiste a souhaité reconnaître l'engagement de ses 9 600 agents qui s'impliquent, au travers des 250 métiers différents, pour le maintien et la bonne qualité du service public.

En complément des mesures règlementaires (hausse du point d'indice, refonte des grilles salariales et accords du Ségur par exemple), elle a ainsi consacré près de 6 millions d'euros de budget entre 2021 et 2023 pour mettre en places différentes mesures sur la rémunération des agents : de la filière médico-sociale, des agents de la catégorie B de la collectivité, des agents de maîtrise, le doublement exceptionnel de l'intéressement collectif pour tous les agents, mise en œuvre du forfait mobilités durables.

En 2023, et dans un contexte de crise du pouvoir d'achat national, la Métropole a également mobilisé près de 6 millions d'euros afin d'améliorer le quotidien de ses agents : versement de la prime pouvoir d'achat, revalorisation du forfait mobilités durables, doublement de la participation employeur à la mutuelle santé en plus des mesures règlementaires a minima, mises en œuvre par l'État.

Parallèlement, des actions en faveur d'une meilleure égalité femme-homme et d'un meilleur équilibre vie professionnelle et vie personnelle ont été engagées telles que les mesures de semaine en 4 jours.

Ce protocole d'accord signé à l'unanimité avec les organisations syndicales vient ainsi s'ajouter à l'ensemble des précédentes mesures permettant aux agents de bénéficier de conditions de vie au travail et salariale à la hauteur de leur travail, pour le maintien et le développement d'un service public de qualité.



Crédit photo : Jérémy CUENIN – Métropole de Lyon

Contact presse - Métropole de Lyon :

Magali DESONGINS

mdesongins@grandlyon.com

04 26 99 36 80 – 06 69 33 08 90